



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

Date de publication :

20 DEC. 2022

PROCÈS -VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h 30, le Conseil Communautaire du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel Dieu, 2 rue Bec de Lièvre, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie- Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean- François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN présente jusqu'à la question n° 48, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur William BRUN présent à partir de la question n° 6, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question n° 6, Monsieur Sébastien MASSON présent à partir de la question n° 6, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE présent à partir de la question n° 9, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc BORIE

La séance a été levée à 21 heures 10.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

Monsieur JOUBERT : Je vous rappelle que, depuis le 1^{er} juillet 2022, les débats doivent être retranscrits intégralement. Il convient donc de renseigner le nom des intervenants. Nous connaissons bien les noms des titulaires, mais un peu moins ceux des suppléants. Ainsi, il faudra rappeler votre nom à chaque intervention afin de pouvoir le noter.

DÉLIBÉRATION N° 1 CONSEIL MUNICIPAL — DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Monsieur Jean-Luc BORIE assurera le secrétariat de séance.

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 2 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 30 JUIN 2022 : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Vous avez tous reçu le compte rendu du Conseil communautaire du 30 juin 2022. Il est consultable sur le site internet. Avez-vous des remarques particulières ?

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur JOUBERT : Ce compte rendu comporte quatre pages. Avez-vous eu le temps de le consulter ? Vous avez pu poser vos questions en amont au service. Vous pourrez les poser également par la suite ou durant cette séance. Toutefois, je ne suis pas certain de pouvoir répondre immédiatement à toutes les questions.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

DÉLIBÉRATION N° 4 : DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT (ARTICLE L 5211-9 ET L 5211-10 DU CGCT) : AUGMENTATION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE — MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 10 JUILLET 2020 : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Pour le rapport suivant, Monsieur LONJON.

Monsieur LONJON : Bonsoir à tous. Cette délibération concerne une augmentation de la ligne de trésorerie. Tout d'abord, je signale un petit rectificatif sur la dernière page. Il ne faut plus tenir compte du dispositif concernant le golf, car nous n'avons plus de golf.

L'augmentation de 5,4 millions d'euros à huit millions d'euros s'explique par plusieurs éléments. Le premier élément est que nous allons procéder à une avance aux associations des crèches. En effet, dans le cadre de la CTG, la caisse d'allocations familiales ne verse pas encore les fonds qui devraient revenir aux associations. Par conséquent, nous effectuons une avance afin que ces associations ne rencontrent pas de difficultés financières. Nous avons donc besoin d'une trésorerie supplémentaire.

De plus, un certain nombre de retards a été constaté dans le versement des fonds européens, ce qui nous pénalise et explique aussi l'augmentation de cette ligne. De même, les taux des emprunts sont en augmentation. Nous rencontrons des difficultés à obtenir des prêts à taux fixes. Il nous est proposé des taux variables. Afin de ne pas avoir le couteau sous la gorge dans les négociations avec les banques, nous avons besoin de trésorerie. Un découvert est moins onéreux que de procéder à un emprunt à la va-vite. Voici les explications justifiant cette ouverture et fermeture de trésorerie dans la limite de huit millions d'euros annuels.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ou des questions ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 5 : COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LAPRADE : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Guy CHAPELLE comme délégué titulaire pour la commune de Saint-Germain Laprade. Il remplace notre collègue André CORNU malheureusement décédé au printemps. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Guy Chapelle pour la commune de Saint-Germain Laprade.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 6 : ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Monsieur Jean-Paul BRINGER devait le rapporter, car il le connaît par cœur. Cependant, il se trouve sur le tarmac de l'aéroport de Rennes depuis la fin de matinée. Il attend la fin de la grève afin de pouvoir décoller. Il n'est donc pas présent. Il est remplacé par Monsieur Patrick NAVARRE.

Monsieur NAVARRE : Lancé en 2018 à l'échelle nationale, le plan « Vélo et mobilités actives » a pour ambition de faire du vélo un mode de déplacement. Pour résumer, l'objectif en 2030 est d'arriver à 12 % de déplacements dans le cadre du quotidien pour éviter de prendre la voiture. Dans ce cadre-là, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est engagée depuis plusieurs années pour faire connaître le vélo à assistance électrique. Ainsi, nous avons un parc de vélos électriques. Ils sont loués. Beaucoup de locataires habitant l'agglomération achètent ensuite un vélo personnel.

Dans la continuité de cette démarche, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a été retenue en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et territoires », lancé par l'ADEME. Grâce à ce dispositif, la collectivité a engagé, en novembre 2020, l'étude d'un schéma directeur cyclable. Je faisais partie de ce groupe de travail. À l'issue de cette étude d'une année, nous avons déterminé un schéma directeur cyclable qui est joint en complément.

Le Puy-en-Velay n'apparaît pas sur ce schéma, car un groupe étudiera plus spécifiquement les possibilités du cyclable dans cette ville. Le schéma présenté en annexe ne le mentionne donc pas. En effet, les décisions définitives ne sont pas encore prises. Le schéma joint concerne tout le reste de l'agglomération.

L'élaboration de ce schéma directeur cyclable vise plusieurs objectifs :

- Atteindre 8 % de part modale du vélo sur le territoire d'ici 5 ans,
 - Favoriser le report modal de la voiture vers le vélo,
 - Favoriser les déplacements quotidiens à vélo,
 - Rendre la pratique du vélo accessible à tous les publics,
 - Créer un maillage cohérent, continu et sécurisé des aménagements cyclables. En cela, le schéma est intéressant.
 - Disposer d'un document planifiant les actions nécessaires au développement du vélo sur le territoire. Ce schéma permet aux communes mentionnées de se positionner lors des décisions d'investissements au niveau des routes. Il s'agit donc d'une aide à la décision pour les communes. D'autre part, un représentant à l'ADEME m'avait indiqué que, lorsqu'un schéma directeur vélo serait officialisé dans l'agglomération, il serait peut-être possible de trouver des enveloppes pour certains investissements concernant le vélo dans les communes.
- Favoriser le dialogue entre les différents acteurs de la mobilité pour coordonner les actions.
 - Prévenir les conflits d'usage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.
 - Faciliter l'intermodalité entre les différents modes de déplacement.

Ce document a une portée intercommunale. Avez-vous des questions ?

Madame GALLIEN (Fichier 1 – 09'31) : inaudible

Monsieur JOUBERT : Il s'agit d'une bonne idée.

Monsieur NAVARRE : J'en prends note. J'en parlerai à Jean-Paul.

Madame GACON : Nous attendions depuis longtemps ce schéma directeur prenant en compte l'existant. Actuellement au Puy-en-Velay, l'existant ne prend pas en compte les vélos. Certes, il existe des traces de peinture au sol. De même, le vélo électrique est vanté. Cependant, entre les chiffres donnés aujourd'hui sur le nombre de cyclistes et ce que nous, cyclistes et associations de cyclistes, avons pu constater, les chiffres diffèrent. En effet, les besoins sont bien plus importants dans le centre-ville et sur le pôle urbain.

Je comprends qu'il existe une grande différence entre l'agglomération complète et la zone urbaine du Puy. Toutefois, je pense qu'il est réellement temps, et l'actualité le montre énormément, de considérer le vélo comme un mode de déplacement à part entière. Nous sommes nombreux à le choisir et à le choisir en exclusivité avec d'autres transports tel que le train. Je pense qu'il est plus que temps de penser réellement à la sécurité des cyclistes, des jeunes et des enfants, si nous voulons que, par la suite, cette habitude soit prise.

Nous sommes extrêmement en retard par rapport aux autres territoires. Vous avez pu le constater lorsque vous vous déplacez. Le retard est gigantesque. La plupart des aménagements existant au Puy ne sont pas catégorisables, car ils ne correspondent à rien. Par exemple, le boulevard Carnot dispose d'une piste cyclable qui ne correspond à rien. Or, il s'agit d'une zone de rencontres, d'un lieu dédié à la voiture, sans place pour les vélos. Il n'existe que des incohérences de cet ordre. Les derniers aménagements effectués sur le boulevard Bertrand sont également incohérents.

L'association créée au Puy un an auparavant compte plus de 200 adhérents. Elle est disposée à émettre des propositions et à travailler sur des solutions. Nous regrettons les incohérences de ce projet qui, une fois encore, ne prend pas en compte la sécurité. Nous avons de la chance de ne pas avoir davantage d'accidents au Puy. La sécurité des cyclistes est importante. Elle l'est davantage que la communication. Des panneaux avec des numéros n'apportent pas de sécurité aux cyclistes.

Monsieur NAVARRE : Je prends note de vos remarques.

Madame GRANIER CHEVASSUS : inaudible

Madame CHALAYE : Trois élus du Puy ont rencontré l'association le Puy cyclette. Nous avons travaillé sur des aménagements pour le stationnement des vélos. Désormais, nous travaillons afin de ne pas opposer vélo contre voiture ou contre piétons. Notre objectif est d'harmoniser tous les modes de déplacement. Il existe aussi des personnes qui ont besoin de se déplacer en voiture. Ce travail est mené dans l'apaisement afin que tout le monde puisse s'y retrouver.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous d'autres remarques ?

Monsieur BERAUD : Quelles articulations le département prévoit-il pour le vélo ? Sur la commune, nous voyons arriver le vélo. Quelle est la continuité envisagée entre Espaly et Sanssac-l'Eglise ?

Monsieur NAVARRE : Le représentant départemental du vélo était présent dans le groupe de travail. Il est informé des actions. Une continuité sera menée entre la petite agglomération et l'extérieur. Ainsi, à Espaly, un appel à projets a été accepté. L'objectif est d'aller jusqu'à Ceyszac. Petit à petit, la zone va s'élargir. Le département travaille en parallèle sur ces améliorations.

Monsieur JOUBERT : Le département travaillera hors zone urbaine. Nous sommes très concernés. En effet, dès que nous sortons de la zone urbaine, nous entrons dans les communes de l'agglomération. Nous sommes au centre, donc forcément concernés. Toutefois, ce sont des aménagements de longue durée. La modification des infrastructures ne se fait pas aussi rapidement, surtout lorsqu'il s'agit d'axes aménagés depuis plusieurs années et un peu contraints.

Par exemple, sur la RD590 le long de la Borne, il n'est pas évident de trouver une piste cyclable. Elle sera limitée. Nous avons beaucoup d'endroits difficiles en raison du relief. Quand il existe des rochers de chaque côté, l'élaboration d'une piste devient très compliquée. J'avais suivi ce problème lorsque j'étais au département quelques années auparavant. Nous nous étions vite rendu compte des limites budgétaires. Cependant, il faut avancer.

Monsieur BERAUD : Notre problème concerne les piétons dans la traversée du Zouave, notamment les enfants qui prennent le bus pour aller au collège. Ces questions sont urbaines.

Monsieur JOUBERT : Le problème concerne la présence de maisons de chaque côté. La route n'est pas très large.

Monsieur BERAUD : La commune gère les zones piétonnes.

Monsieur BERNARD : Cycliste également, je tiens à souligner que ce rapport a l'avantage d'exister. Il est le premier rapport présentant un déplacement global sur l'ensemble des communes. Certes, sur le bassin du Puy, il concerne le milieu urbain. Toutefois, je pense qu'il faut surtout souligner la cohérence et le lien présenté entre les communes. Ce rapport a donc toute son importance.

Évidemment, la Communauté d'agglomération n'a pas forcément la compétence voirie pour procéder à des aménagements. Cependant, son rôle de cohésion est important. Il s'agit de perspectives et de conseils donnés. Ensuite, il revient aux collectivités et aux communes de les appliquer ou pas. Je tiens à saluer ce rapport, car il est important. Il est bien que les différentes représentations aient été écoutées lors de sa construction.

Monsieur JOUBERT : L'intérêt est, effectivement, d'obtenir des financements dès lors que ce schéma sera adopté. Les communes, comme l'agglomération, pourront en bénéficier même si l'enveloppe ne sera pas infinie. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine, surtout en milieu urbain, car les aménagements sont très onéreux.

Monsieur BERNARD : Ce rapport encourage à continuer dans les milieux plus ruraux de l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Pour un début, il est bien de le saluer.

Monsieur JOUBERT : Merci.

Monsieur NAVARRE : Nous envisageons d'organiser une réunion par an pour faire le point avec les communes et étudier les projets qui pourraient entrer dans ce cadre.

Monsieur JOHANNY : Je suis d'accord avec les propos précédents. Je crois que ce document est important. Il offre une image large, avec des objectifs précis. Nous verrons s'ils seront tenus. En tout cas, ce rapport est important pour l'agglomération. En le lisant, je vous avoue que je regrette que l'aspect communication soit mis en amont de l'urgence d'aménagement.

Je constate que la communication est déjà prête avec des visuels. Je reste sur ma faim concernant les aménagements au Puy-en-Velay. J'ai bien entendu l'existence d'un groupe de travail. Je me permets dans cette assemblée de dire que j'espère que, même en étant minoritaire au Puy-en-Velay, j'aurais aussi mon mot à dire sur l'élaboration de ce plan.

De plus, la question de la sécurité en ville est centrale. Il existe vraiment des urgences, notamment pour sensibiliser tous les acteurs. Il ne s'agit pas d'accuser les automobilistes ou de pointer du doigt. Il faut que tout le monde ait en tête que nous sommes tous des utilisateurs de la voie publique. Nous l'utilisons de manière différente selon que nous sommes à vélo ou à pied.

Les nouveaux usages m'inquiètent un peu. J'aimerais aussi qu'ils soient bien pris en compte dans cette démarche. Des faits très malheureux se sont déroulés quelques semaines auparavant. Je parle notamment de l'usage des trottinettes électriques. Elles sont extrêmement dangereuses pour les piétons ainsi que pour leurs utilisateurs. Un plan de sensibilisation sur ces nouveaux usages me paraît extrêmement important.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres remarques ?

Madame GALLIEN : Concernant le détail du coût par commune, toutes les communes ne sont pas mentionnées en page 31. Quel est l'objet du tableau ?

Monsieur NAVARRE : Le cabinet, qui a accompagné le groupe de travail, a chiffré le coût des travaux de voirie pour le vélo. Je ne suis pas en mesure de vous répondre de façon formelle, car je n'ai pas le dossier sous les yeux. Nous pourrions en reparler individuellement si vous le souhaitez. Je remonterai l'information, car il s'agit d'une anomalie.

Madame GALLIEN : D'accord. Merci. Il est étonnant que Vorey ne soit pas mentionné. Depuis trois ans, je demande un test sur la mise en place de vélos électriques.

Monsieur NAVARRE : Je prends note de cette demande.

Madame GALLIEN : J'ajouterais qu'environ soixante personnes prennent le train tous les matins. Il s'agit notamment de scolaires du collège et du lycée du Puy. Certaines personnes prennent le train en embarquant le vélo ou la trottinette pour aller dans l'autre sens. J'insiste sur l'intermodalité train-vélo qui me paraît être essentielle. Le département travaille sur d'autres axes pour agrandir un peu les routes départementales,

notamment sur la vallée de la Loire ou en direction de Chamalières. L'objectif est aussi d'essayer de développer le vélo de route. Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur JOUBERT : Si vous n'avez pas d'autres interventions, je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 7 : AIRE DE CAMPING-CARS SITUÉE SUR LE PÔLE INTERMODAL : TARIFICATION : ADOPTÉE

Madame BRINGER : L'aire de camping-cars du pôle intermodal est une aire que nous possédons depuis 2016. Elle est composée de vingt-sept emplacements aménagés qui proposent un certain nombre de services habituels tels que vidange, électricité, eau, wifi, tri des déchets, et sécurisation des accès. L'exploitation de cette aire a été confiée à un prestataire privé depuis 2016. Une délibération de décembre 2015 en fixait les tarifs.

Cette aire possède plusieurs atouts, notamment une situation en centre-ville, un panorama sur la vieille ville, une desserte par les transports en commun, et une proximité de tous les commerces. Il vous est proposé d'appliquer une nouvelle tarification qui sera de 13.20 € HT pour 24 heures entre le 1^{er} mai et le 30 septembre ; de 12.00 € HT pour 24 heures entre le 1^{er} octobre et le 30 avril ; et de 5.50 € HT pour un parking de 5 heures avec les services toute l'année. La TVA au taux en vigueur (actuellement de 20 %) s'applique à l'ensemble de ces tarifs. La taxe de séjour doit également être acquittée en sus de ces tarifs d'utilisation.

Il vous est proposé de valider cette nouvelle tarification afin qu'elle entre en vigueur le 11 décembre 2022 et d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette délibération.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des remarques ou des oppositions ?

Monsieur X (Fichier 1 : 23'45) : inaudible.

Monsieur JOUBERT : Les tarifs évoluent régulièrement. Nous afficherons les tarifs deux ou trois ans en avance.

Monsieur X (Fichier 1 : 24'12) : inaudible.

Monsieur JOUBERT : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 8 : RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : J'espère que vous l'avez lu. Vous connaissez toutes nos actions en matière de transport. Nous en parlons à chaque conseil. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ? Je ne vais pas relire ce rapport en intégralité.

VOTE : LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION

DÉLIBÉRATION N° 9 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur JOUBERT : Là aussi, nous allons faire un résumé.

Monsieur GIMBERT : Bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année, nous sommes tenus de vous présenter le rapport de l'année écoulée sur la gestion des déchets. Conformément à la remarque émise lors du conseil de l'année dernière, nous avons ajouté un glossaire en début de rapport. En effet, il est important de connaître les abréviations. J'ai réalisé une petite synthèse de ce rapport, car il fait plus de trente pages.

Concernant l'évolution par flux, les quantités d'OMR journaux, magazines et emballages restent stables par rapport à 2020. Seul le verre augmente de façon conséquente en raison de l'installation de nouvelles colonnes à verre. Nous sommes satisfaits, car les habitants trient.

Concernant le flux des déchetteries, nous avons effectué 133 426 entrées dans les quatre déchetteries du Puy, de Polignac, de Saint-Germain-Laprade et de Sanssac-l'Eglise. Les quantités collectées sur les quatre déchetteries ont augmenté de plus de 20 % par rapport à 2020, notamment en raison des trois mois de fermetures liées au Covid, et de plus 8 à 10 % par rapport aux années précédentes.

Les principales évolutions concernent les gravats, les encombrants et la taille. Nous effectuons de la prévention des déchets et de la communication. Nous avons prêté près de 19 510 gobelets. Nous avons vendu 98 composteurs individuels et dix-huit lombricomposteurs. Nous avons ouvert sept nouveaux sites de compostage collectif. Nous avons mené dix-sept opérations de sensibilisation pour 150 usagers.

Du 20 octobre 2021 au 11 janvier 2022, dix foyers se sont engagés dans la première édition de l'opération « zéro déchet », en partenariat avec le point-conseil budget de l'UDAF 43. Depuis un an, le service CTD communique *via* ses propres réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram) sur les différentes actions, les conseils « zéro déchet » et les consignes de tri.

Vous avez dû recevoir un courrier cette semaine concernant l'extension des consignes de tri. Elles évoluent à partir du 1^{er} octobre. Nous communiquerons sur les réseaux, car il s'agit d'une communication gratuite. Nous communiquerons également auprès des communes disposant d'un support numérique.

En 2021, les dépenses globales de déchets se sont élevées à près de sept millions d'euros, soit une augmentation de 15 %. Les variations impactent principalement les charges techniques, notamment les charges de transport et les charges de traitement des déchets. Les charges de structure sont supérieures à 2020. Cette hausse est principalement liée à une augmentation des frais de maintenance, à l'entretien, au lavage des colonnes enterrées et à la réparation de plusieurs bureaux dans le bâtiment de la collecte suite à des infiltrations. Nous avons eu un dégât des eaux, engendrant un coût.

Les charges de précollecte et les charges de traitement restent prépondérantes, avec respectivement un poids de 40 % et de 46 % dans le total des charges. Nous constatons cependant une diminution de 4 %, par rapport à 2020 sur la part de précollecte et de collecte. La part de traitement a augmenté de 4 % et de 1 % pour le transport.

Le service est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 6 900 000 euros en 2021. Il est aussi financé par le produit des services et des soutiens. Les recettes 2021 s'élèvent à 1 110 000 euros, soit une augmentation de 22.5 % par rapport à 2020. Ces recettes se partagent en trois catégories : les recettes industrielles, les soutiens des éco-organismes et les autres produits.

Les résultats financiers cachent des disparités importantes entre les différents flux de déchets. Ces variations s'expliquent notamment par des niveaux de soutien et de recettes industrielles variables en fonction du type de déchet. Le flux des recyclables, des déchetteries et du verre bénéficient le plus de soutien et de recettes industrielles. Avez-vous des remarques ou des questions ?

Monsieur X (Fichier 1 : 28'53) : inaudible.

Monsieur GIMBERT : L'ancienne Communauté d'agglomération du Puy, le SICTOM des Monts du Forez dispose de sa propre collecte. Il faut remonter votre remarque.

Monsieur D. JOUBERT : Je parle pour la commune d'Aiguilhe. J'ai juste une remarque sur la forme et non sur le fond. Je l'avais déjà faite en commission. En page 25, le tableau des charges est très précis sur le comparatif 2020-2021. Il est dommage qu'en page 28, il n'en soit pas de même pour les recettes. Cette comparaison serait utile pour la compréhension. Je m'interroge, car les 6,9 millions de taxes additionnées aux 1,1 million de recettes font un total de 8 millions d'euros. Il peut être comparé aux 7 047 387 euros des charges.

Monsieur GIMBERT : En fait, nous transférons ensuite les frais aux autres SICTOM.

Monsieur D. JOUBERT : Nous ne pouvons pas effectuer cette lecture, car nous n'avons pas de tableaux sur les recettes. Nous sommes bénéficiaires d'un million d'euros.

Monsieur GIMBERT : Non.

Monsieur D. JOUBERT : Il est donc important d'avoir des données claires, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur GIMBERT : Nous équilibrons. Oui, nous ferons évoluer ce tableau.

Monsieur JOUBERT : Nous travaillons actuellement au regroupement des SICTOM afin de mieux harmoniser les types de collecte et les tournées. Il faut que tous les équipements soient identiques partout. Chacun doit avoir accès à toutes les déchetteries. Un travail est en cours sur ce sujet. Je pense qu'à la fin de 2024, nous aurons une seule entité, même si les équipes resteront en place. Nous travaillons sur cette harmonisation pour l'ensemble du territoire. Avez-vous d'autres remarques ?

Monsieur JOHANNY : Je voudrais revenir sur les données de la page 17 concernant le fonctionnement d'ALTRIOM. Les pourcentages de 2021 mentionnent 7 % de recyclables. Il s'agit des extractions des OMR des bacs gris qui retournent dans le circuit. J'aimerais avoir des précisions sur le devenir du compost. Qu'en est-il aussi du stockage, notamment du premier type non dangereux ? En effet, le taux est de 63 %, ce qui est très important. Il est donc nécessaire de réduire nos déchets à la base. Ce taux de 63 % est énorme. Le rapport ne donne pas de comparatif par rapport aux années antérieures. Pourtant, les données sont facilement accessibles. Il faudrait mettre en perspective l'évolution de ce stockage. Enfin, j'aimerais une précision géographique sur le devenir de ces déchets stockés. Concrètement, où vont-ils ?

Toujours concernant ALTRIOM, lors d'un précédent Conseil d'agglomération, je vous avais posé une question claire pour savoir si ALTRIOM disposait d'une ou de deux lignes de gestion des déchets. J'ai obtenu les deux réponses. Monsieur GIMBERT m'a apporté une réponse précisant l'existence de deux lignes différentes. Or, cinq minutes plus tard, monsieur JOUBERT me répondait qu'il s'agissait de la même ligne nettoyée entre les deux tris.

Monsieur GIMBERT : Oui, il s'agit d'une ligne avec deux procédés différents. Nous ne mélangeons pas les bacs jaunes et les bacs gris. L'outil est identique, car il s'agit de la même ligne. Toutefois, elles ne tournent pas en même temps.

Monsieur JOUBERT : Le tri des bacs jaunes n'est pas opéré le même jour que celui des bacs gris. Vous n'avez jamais eu l'occasion de visiter ALTRIOM ? Je vous invite à vous y rendre.

Monsieur GIMBERT : Pour rappel, les bacs jaunes sont triés sur une journée. Les bacs gris sont triés sur quatre jours pour faire une semaine complète de cinq jours sur sept. Il s'agit de deux lignes différentes sur une même ligne. Actuellement, les composts représentent 4 %, car les gens mélangent tout dans les bacs gris. Il est difficile d'extraire le compost des déchets.

Les habitants n'effectuent pas correctement le tri. Il convient donc de travailler sur les biodéchets. Nous commencerons à partir de 1^{er} janvier 2024 à proposer du compost individuel et collectif. Malheureusement, nous trouvons encore du verre dans les bacs gris. Par conséquent, il est impossible d'extraire du compost. Nous sommes obligés d'enfouir.

Les stockages ISDN sont en centres d'enfouissement. À Monistrol, les casiers sont remplis. D'autres seront créés. Les déchets partent vers d'autres centres d'enfouissement. Il est donc important de trier correctement et d'utiliser nos propres déchets. Le CSR représente 14 %. Il part ensuite dans les cimenteries qui saturent également. Elles reçoivent des déchets de toute la France et du monde entier. Il faut réfléchir à l'utilisation de ces CSR. Avons-nous répondu à vos questions ?

Monsieur JOHANNY : Concernant le compost, pouvons-nous avoir des solutions émergentes à partir de 2024 d'un point de vue collectif ? Nous connaissons les initiatives individuelles ici ou là. Une réflexion est-elle lancée d'un point de vue collectif sur la collecte ?

Monsieur GIMBERT : Oui. À partir du 1^{er} janvier 2024, nous serons tenus d'avoir individuellement un composteur à la maison ou un lombricomposteur pour ceux résidant en ville. Des composteurs collectifs existent déjà au Puy et dans d'autres communes Chadrac, Aiguilhe, Coubon..... Nous les développons de plus en plus. Le problème résidera dans les tournées urbaines de collecte. Nous sommes en train de travailler sur ce sujet avec l'ADEME et tous les éco-organismes. Avez-vous d'autres questions ?

Madame GRANIER-CHEVASSUS : Je n'arrive pas à comprendre la page 18 du rapport. Pour la collecte sélective, la capacité annuelle de traitement du centre de tri est de 5 200 tonnes. Le taux de refus moyen dans le centre de tri est de 24 %. Nous constatons une forte augmentation du taux de refus. Quelle est sa signification ?

Monsieur GIMBERT : Les refus de tri sont constatés dans les bacs jaunes lorsque, par exemple, nous trouvons une télévision. Le bac est retrié par la suite dans le centre. Nous trouvons beaucoup de déchets qui n'ont pas leur place dans le bac jaune, tel que la ferraille. Il s'agit de mauvais comportements. Nous sommes obligés de les considérer comme un refus de tri. Ensuite, ils sont retriés.

Madame GRANIER-CHEVASSUS : Ainsi, le comportement de nos citoyens se dégrade.

Monsieur GIMBERT : Tout à fait. Nous retrouvons n'importe quoi dans les bacs jaunes : du verre, de la ferraille, une télévision. Sur certains sites, nous constatons de plus en plus de refus de tri. Ces pourcentages augmentent les statistiques.

Madame GRANIER-CHEVASSUS : Si les agents de la collecte voient une télévision dans un bac jaune, peuvent-elles laisser le bac jaune sur la route ?

Monsieur GIMBERT : Le problème est qu'elle sera cachée au fond du bac. En ouvrant le couvercle, ils ne la voient pas forcément. Ils s'en aperçoivent quand elle passe dans le camion. Il est trop tard. Il est arrivé de cercler des bacs. Nous les signalons non conformes.

Madame GRANIER-CHEVASSUS : Merci.

Monsieur GIMBERT : Lorsqu'un bac est laissé sur place, la responsabilité de la propreté urbaine incombe à la commune. Elle doit l'apporter en déchetterie.

Madame GRANIER-CHEVASSUS : Nous pouvons imaginer que le propriétaire va finir par réfléchir s'il retrouve sa poubelle pleine.

Monsieur GIMBERT : Ce problème est récurrent dans les bacs collectifs. Souvent, les gens déposent leurs déchets plus loin, et non devant chez eux. Si nous trouvons un nom, nous portons plainte. Malheureusement, nous n'avons pas toujours leur nom.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres remarques ? Nous n'avons pas à le voter, mais à prendre acte.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

DÉLIBÉRATION N° 10 : REDEVANCE SPÉCIALE : EXONÉRATION DE LA TEOM POUR L'ANNÉE 2023 : ADOPTÉE

Monsieur GIMBERT : Les deux délibérations suivantes sont liées. Chaque établissement, dont le volume hebdomadaire de production de déchets est égal ou supérieur à 1 100 litres, a la possibilité de contractualiser soit avec la Communauté d'agglomération, soit avec un tiers privé. Dans les deux cas, il y a lieu d'exonérer de la TEOM. Vous disposez de la liste des exonérés.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 11 : REDEVANCE SPÉCIALE : SEUIL ET TARIFS 202 : ADOPTÉE

Monsieur GIMBERT : Depuis 2006, le tarif des bacs sans tri préalable était fixé à 3.93 € pour 100 litres. Le tarif des bacs avec tri préalable est à 2.30 € pour 100 litres. Il vous est proposé de conserver ce seuil et ces tarifs pour l'année 2023.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 12 : CONVENTION D'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE POLIGNAC AUX USAGERS DU SICTOM DES MONTS DU FOREZ : ADOPTÉE

Monsieur GIMBERT : Nous avons reçu une demande du SICTOM des Monts du Forez pour permettre l'accès des usagers à la déchetterie de Polignac.

Le SICTOM des Monts du Forez assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers pour 29 communes de l'agglomération du Puy. Nous avons trois SICTOM et quatre déchetteries sur le Puy, contre cinq du côté des Monts du Forez. Les riverains de Polignac dépendant du secteur de Saint-Paulin souhaitent pouvoir aller à la déchetterie de Polignac. Beaucoup de personnes ne comprennent pas qu'elles ne puissent pas utiliser cette déchetterie alors qu'elles habitent à proximité.

En raison de la fusion des SICTOM à partir du 1^{er} janvier 2024, nous avons décidé d'élaborer une convention avec le SICTOM des Monts du Forez afin que les usagers utilisent, à titre particulier, la déchetterie de Polignac.

Monsieur G. BOYER : Nous aurions également la possibilité de descendre à Sanssac. Serait-il possible d'inclure également l'accès à la déchetterie de Sanssac ?

Monsieur GIMBERT : Oui, il faut faire une convention avec la déchetterie de Sanssac. Cette demande est pertinente pour éviter de faire des kilomètres en attendant le 1^{er} janvier 2024. Nous notons cette demande. Concernant la rémunération, la clé de répartition choisie est le nombre d'entrées par commune. Nous facturerons au SICTOM des Monts du Forez en fonction des entrées des particuliers.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres remarques ?

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 13 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS EAU À LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE — LA CROZE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais regrouper ces délibérations afin de ne pas vous affubler de chiffres. Comme vous le savez, nous demandons des fonds de concours pour des extensions de réseau ou pour des créations de réseau pour la mise en séparatif des eaux pluviales.

Il s'agit d'un taux de 20 % pour une extension d'eau ou d'assainissement. Il existe deux chantiers. Le premier est situé à Saint-Germain Laprade. Il est demandé 1 400 euros de fonds de concours pour 7 000 euros de travaux. Un chantier en eau potable se déroulera à Malrevers, route de Boissier. Il est demandé 2 400 euros de fonds de concours pour 12 000 euros de travaux. Un chantier d'assainissement est prévu à Saint-Vincent. Il est demandé 800 euros de fonds de concours pour des travaux s'élevant à 4 000 euros. Un second chantier sera réalisé à Saint-Vincent. Il est demandé de 2 000 fonds de concours pour 10 000 euros de travaux.

Ensuite, quatre chantiers sont consacrés à la gestion des eaux pluviales urbaines. Les fonds de concours s'élèvent à 50 %. À Vorey, il est demandé 1 000 euros de fonds de concours pour 2 000 euros de chantier. À Espaly, le fonds de concours demandé est de 3 700 euros pour 7 400 euros de chantier. À Rosières, il est demandé 11 000 euros de fonds de concours pour un chantier de 22 000 euros. À Saint-Germain Laprade, il est demandé 14 000 euros de fonds de concours pour 28 000 euros de chantier.

Ces demandes sont habituelles. Je ne pense pas que des questions soient posées.

Monsieur BERAUD : Je me réveille bien tard. Quel est le taux de TVA ? Comment est gérée la TVA dans cette affaire ?

Monsieur GOBET : Il s'agit de montants hors taxe.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 14 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS EAU À LA COMMUNE DE MALREVERS — ROUTE DE BOISSIER : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 15 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT - RUE DE LA FORÊ : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 16 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT — CHEMIN DES ÉCOLIERS : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 17 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE-RUE DE NAQUERA : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 18 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE ROSIÈRES — COINDET : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 19 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU A LA COMMUNE D'ESPALY-SAINT-MARCEL — RUE SAINT-MARCEL : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE VOREY-SUR-ARZON — LE CHAMBON : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 21 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ANNULLATION DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Vous avez tous eu connaissance de cette annulation dans vos différentes communes. L'ardoise de l'assainissement s'élève à 38 157 euros hors taxes. La facture d'eau potable est de 36 064 euros hors taxes. Malheureusement, il s'agit toujours de la même chose. Nous aimerions que la direction des finances publiques intervienne sur ce sujet avec davantage de virulence et d'efficacité. Avez-vous des questions ?

Monsieur D. JOUBERT (Fichier 1 : 45'43) : inaudible. Nous ne nous sommes jamais informés. Nous découvrons ces factures au moment de les passer dans les pertes. Il faudrait des tableaux de suivis réguliers. Il faut que l'ensemble des communes mène une action.

Monsieur GOBET : Il faudrait peut-être passer par l'AMF pour essayer d'avoir un mouvement commun. Il faut en faire part à Monsieur Bernard SOUVIGNET pour éventuellement élaborer une pétition ou une action similaire auprès de la DGFIP.

Monsieur D. JOUBERT : Les agents de la DGFIP sont de moins en moins nombreux. Ils devraient nous signaler immédiatement l'absence de paiement d'une location de salle polyvalente. Ainsi, nous n'aurions pas à passer cette facture dans les pertes trois ans après. Nous ferions une action sur le locataire. Nous ne lui re-louerions plus la salle.

Monsieur GOBET : Même lorsqu'ils étaient nombreux, ils ne cherchaient pas trop non plus.

Monsieur JOUBERT : Tous les mois, ma secrétaire téléphone à la perception pour savoir si les usagers ont réglé. Souvent, nous doublons l'appel de la perception. Cette mesure suppose du temps et de la patience. Avez-vous d'autres remarques ? Nous n'avons que le choix de l'adopter.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 22 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT — COMMUNE DE CHAMALIÈRES SUR LOIRE : ACQUISITION DES PARCELLES DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT DU CAPTAGE DE PIEYRES : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Cette délibération concerne des acquisitions de parcelles pour la protection d'un captage d'eau potable sur la commune de Chamalières-sur-Loire. Il s'agit d'une ressource régulièrement polluée par des épandages de produits phytosanitaires. Nous avons trouvé une entente à l'amiable avec le propriétaire. Il nous a cédé ses parcelles au tarif d'un euro le mètre carré.

Cet achat nous évite de passer par des problèmes beaucoup plus complexes, contraignants et longs. En effet, une DUP aurait sans doute été plus onéreuse. La liste des parcelles vous est présentée. Une famille en détient énormément. Le second propriétaire est le maire de Chamalières qui est content de les céder. Nous le remercions.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

Madame GACON : L'eau bénéficie d'une certaine géologie pour arriver aux nappes phréatiques. Nous trouvons des traces de produits phytosanitaires dans cette eau. Nous pouvons imaginer qu'à l'avenir, ces traces seront de plus en plus nombreuses. Cette solution d'acheter des terres sera-t-elle systématique ou une concertation est-elle possible avec d'autres instances telles que la Chambre d'agriculture ou le Département ? Il faudrait anticiper cette pollution à venir. Elle nous ferait perdre la merveilleuse qualité d'eau que nous avons sur le Velay.

Monsieur GOBET : Malheureusement, la Chambre d'agriculture n'a qu'une possibilité de conseils face aux agriculteurs. Elle ne peut rien imposer. Je crois que nous sommes dans une situation où chacun doit prendre conscience que l'eau est un produit à respecter. Malheureusement, vous ne ferez pas respecter la loi par tout le monde. Il existera toujours des personnes qui voudront continuer à épandre à proximité. Nous sommes assez vigilants au niveau de la DEA pour mettre en place des périmètres de sécurité. J'ai conscience du coût de ces achats, mais tant pis. Le principal est d'avoir une eau de qualité et de pouvoir en bénéficier normalement et sans arrière-pensée.

Monsieur JOUBERT : L'intérêt d'acheter une petite parcelle est de pouvoir la clôturer afin qu'elle ne soit plus utilisée. Nous savons qu'elle n'aura plus de pollution. Il s'agit de la méthode la plus efficace pour les petites parcelles.

Monsieur NICOLAS : Nous sommes en train de voter une délibération par rapport à des achats de parcelles sur un périmètre immédiat. Le périmètre immédiat doit obligatoirement être acheté au départ. Ce n'était pas le cas sur ce captage plus ancien. Normalement, tout périmètre immédiat doit être acheté, mais pas le périmètre approché. Nous pouvons nous interroger sur les raisons de l'absence d'achats auparavant. Aujourd'hui, nous ne faisons que régulariser une situation qui aurait dû être régularisée bien en amont.

Monsieur JOUBERT : Il existait souvent des accords dans les communes. Ils n'étaient jamais remis en cause et satisfaisaient tout le monde.

Monsieur GOBET : Nous n'avons pas la compétence du captage jusqu'à présent. Nous ne pouvons donc pas intervenir. La compétence relevait de la SEAVR. Dès que nous avons récupéré cette compétence, nous sommes intervenus. Nous avons fait le maximum.

Je pense qu'il faudra sérieusement réfléchir à d'autres ressources en eau, notamment une ressource problématique à Céaux d'Allègre. Il sera très difficile de la remettre en route. Des études devront être menées. Ces actions ont pour objectifs de disposer d'un maximum de ressources. Les événements de cet été nous confortent dans l'idée qu'il va falloir être très vigilant et surveiller la qualité des approvisionnements en eau.

Monsieur NICOLAS : Je ne sais pas si, comme l'a indiqué Monsieur Gobet, il s'agit d'un problème de phytosanitaires sur ce captage ou de nitrates.

Monsieur GOBET : Il s'agit de phytosanitaires.

Monsieur NICOLAS : Vous avez évoqué la chambre d'agriculture. Je suis un ancien agent de la chambre d'agriculture. Depuis ces dix dernières années, les agriculteurs se sont engagés dans des plans de réduction d'apport de nitrates et de phytosanitaires. Actuellement, l'utilisation de phytosanitaires et d'engrais chimiques est bien inférieure aux années précédentes. L'usage est surtout bien mieux réfléchi.

Aujourd'hui, des plans de fertilisation sont effectués sur les exploitations agricoles par des techniciens. Je ne veux pas dire que 100 % des agriculteurs pratiquent ces plans de fertilisation. Toutefois, un grand nombre le fait comme monsieur à ma gauche et qui s'exprimera sans doute aussi. En effet, les agriculteurs n'achètent pas des engrais pour le plaisir.

Monsieur BERNARD : Je voulais souligner que l'EPAGE et l'agence de l'eau s'occupent effectivement de la protection de l'eau et de l'environnement. Une réunion a été organisée récemment. Elle ne concernait pas l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Tous les acteurs étaient présents, dont l'agence de l'eau qui est financeur, pour trouver des solutions. La chambre d'agriculture était également présente avec des représentants des différentes structures. Malheureusement, en tant qu'élus, nous étions très peu nombreux.

Monsieur GOBET : Je tiens à corriger que l'EPAGE ne dispose pas de la compétence sur la qualité de l'eau. L'EPAGE gère certaines choses que la DEA ne gère pas. L'EPAGE n'intervient jamais pour la compétence de la qualité de l'eau.

Monsieur BERNARD : Nous sommes en train de parler des problèmes de pollution. J'intervenais bien dans ce cadre-là sur la qualité de l'eau qui coule. Je n'ai pas parlé de l'eau consommée.

Monsieur GOBET : Je parle uniquement de l'eau distribuée et de l'eau traitée en aval. Le reste concerne Jean-Paul BRINGER qui gère l'EPAGE.

Monsieur BERNARD : Les deux sont liés.

Monsieur G. BOYER : Agriculteur, je suis malheureux d'entendre que nous sommes traités de pollueurs et accusés de vouloir intoxiquer la population. Comme vous l'avez dit, des efforts phénoménaux ont été effectués par l'agriculture concernant les engrais minéraux, les phytosanitaires. Leurs usages ont été réduits de plus de la moitié. Ils sont mieux adaptés, mieux choisis, mieux répartis, et au bon moment. Nous avons fait de grands efforts. J'ai du mal à entendre que nous sommes responsables de tout.

Monsieur GOBET : Il n'est pas question de vous faire porter la responsabilité, loin de là. Ce ne sont pas mes propos. Nous avons tous intérêt à travailler main dans la main sur ce sujet. Il est vrai que le monde agricole et la chambre d'agriculture ont un grand rôle à jouer sur cette ressource en eau. D'énormes progrès ont été effectués.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Nous continuons ?

Monsieur DANTONY : Malheureusement, nous ne parlons aujourd'hui que des agriculteurs. Or, certains produits sont utilisés par des particuliers non formés. Dans leur petit jardin, l'utilisation est multipliée par mille ou deux mille. Or, personne se pose la question de ce qui va dans les égouts. Je pense qu'il ne faut pas seulement parler des agriculteurs, mais de tous les citoyens. Chacun devrait disposer d'une formation sur l'utilisation des produits.

Monsieur GOBET : Tout à fait.

Monsieur JOUBERT : Bien. Ce sujet a été largement évoqué. Je le soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 23 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT — AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA PETITE MER À CHADRAC : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Le contrat se termine avec Suez. Il nous faut le renouveler pour une période de deux ans. Ce renouvellement classique nous permet de laisser la gestion de la station d'épuration de Chadrac à Suez pendant la période de travaux, et peut-être jusqu'à la fin. Cette période est difficile.

Il serait très compliqué de prendre un autre prestataire ou de la reprendre en ce moment. Les travaux sont importants. Vous avez pu les voir si vous êtes passés devant. Nous avons reçu les gens de chez Suez qui ont bien sûr accepté le renouvellement de deux ans.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 2

Celline GACON et Laurent JOHANNY

DÉLIBÉRATION N° 24 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU PLATEAU VOLCANIQUE DU DEVÈS : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Il s'agit d'une convention de participation financière à l'étude pour la mise en place d'un schéma de gestion de la ressource en eau du plateau volcanique du Devès. Certains d'entre vous ont participé à plusieurs réunions sur ce sujet. Le Devès est une très importante ressource en eau, pour le secteur du Puy, mais pas seulement. Nous nous devons de mieux connaître cette richesse.

Nous savons que cette réserve diminue régulièrement d'année en année. La préfecture nous l'a confirmée. Nous avons accepté de participer au financement de cette étude de longue haleine. Elle dispose de plusieurs financeurs, dont la CAPEV pour 35 117 euros, l'agence Loire-Bretagne pour 85 000 euros, le Conseil Départemental pour 17 000 euros, la communauté de communes de Cayres Pradelles pour 2 883 euros, l'Etablissement Public de Loire pour 30 000 euros, soit un total de 170 000 euros. Cette somme est nécessaire si nous voulons avancer et gérer l'eau potable.

Madame GALLIEN : Je voudrais dire ma satisfaction. Depuis deux ans, le SAGE Loire amont portait cette étude. Cent mille habitants boivent cette eau, dont tous les Ponots et une bonne partie des habitants de l'ouest du département. Il est absolument indispensable que cette étude soit actualisée et menée jusqu'au bout avec des outils.

Nous avons subi la sécheresse de cet été. Nous risquons malheureusement de la subir encore l'année prochaine. Il est absolument important de mettre la main au porte monnaie pour que l'agglomération co-finance cette étude. Je suis Présidente de la commission des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle finance 50 % de cette étude. Tout le monde est autour de la table. Il s'agit d'un heureux dénouement.

Monsieur GOBET : Merci.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 25 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY (CA) ET ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY (SGEV) : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Ces deux rapports sont en lien avec le SGEV. Toutefois, il ne s'agit pas des mêmes éléments. Dans le premier rapport, il s'agit de valider la sortie des communes autrefois en régie et que nous avons récupérées. Par conséquent, nous avons effectué l'investissement et le fonctionnement. Ces communes avaient parfois délégué la totalité du fonctionnement ou que le SPANC, que l'eau potable ou que l'assainissement au SGEV.

Le SGEV n'opère plus sur ces communes. Il nous a été demandé de les retirer de leur syndicat. Il faut que chaque maire accepte le retrait de sa commune du SGEV, sachant que vous n'en êtes plus du tout client. Il s'agit des communes d'Allègre, Blanzac, Borne, Ceyszac, Fix-Saint-Geney, Lissac, Loudes, Monistrol-d'Allier, Saint-Geney-près-Saint-Paulien, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Paulien, Saint-Privat-d'Allier, Vergezac et Vernassal. Vous avez dû recevoir un modèle de délibération pour effectuer le retrait de votre commune du SGEV.

Monsieur JOUBERT : Il s'agit vraiment de formalisme, car le retrait aurait dû être automatique avec l'adhésion à l'agglomération.

Monsieur GOBET : Le retrait aurait dû être automatique, mais il ne l'a pas été.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 26 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : NON-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LE SGEV POUR LA GESTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : La seconde délibération concerne le non-renouvellement de la convention de coopération entre la Communauté d'agglomération et le SGEV. Lorsque nous avons récupéré la compétence eau sur les trente-huit communes, la préfecture nous a imposé la mise en place une convention de coopération. Le SGEV effectuait un travail pour la Communauté d'agglomération.

Il fallait que la Communauté d'agglomération effectue un travail pour le SGEV. Nous sommes arrivés à des situations aberrantes. La DEA intervenait sur environ 114 communes pour la relève, la facturation et la gestion des abonnés. La situation devenait ingérable. Les prestations auraient dû nous être facturées à l'euro près, ce qui n'a pas toujours été le cas. Nous recevions des notes globales sans comprendre ce dont il s'agissait et avec les pires difficultés pour justifier ces montants. Je remercie monsieur Laurent FERRER. Je me suis même opposé à ce que des chèques et des mandats soient signés sans savoir à quoi ils correspondaient.

Lors d'une médiation, le SGEV a accepté que nous reprenions la compétence totale de l'investissement des 38 communes récupérées deux ans plus tôt. À partir du 1^{er} janvier 2023, vous n'aurez donc plus qu'un seul interlocuteur pour l'eau potable, l'assainissement, et le SPANC. Pour effectuer un branchement, il faudra contacter la DEA. Seule la DEA sera apte à répondre aux questions sur l'eau. Cette mesure simplifiera copieusement le travail des uns et des autres et permettra d'importantes économies. Avez-vous des questions ?

Monsieur BARBE : Il est mentionné en fin de délibération que vous mettez en œuvre la même procédure de recrutement qu'en 2021 afin de favoriser au maximum l'emploi des agents du SGEV qui souhaiteraient rejoindre l'agglomération. Combien d'agents du SGEV ont-ils pu jusqu'à présent migrer vers l'agglomération ? De combien d'agents l'agglomération doit-elle disposer pour exercer ses compétences sur les 38 communes ? Combien d'agents seraient concernés par la migration en 2022 ? Au 31 décembre 2022, les effectifs seront-ils suffisants pour assurer le service des 38 communes migrantes ?

Monsieur GOBET : Nous avons récupéré sept agents pour effectuer la facturation et la relève. Ils avaient migré du SGEV vers la DEA. Nous estimons que la DEA aura besoin de 20 à 22 agents pour gérer les services. Nous allons devoir ouvrir des postes en bordant le recrutement.

Tous les agents actuellement positionnés sur les communes concernées seront repris s'ils le souhaitent. Nous avons besoin d'environ 22 agents. Si nous ne les trouvons pas, nous ouvrirons ces postes à l'externe. Je pense très sincèrement qu'au 31 décembre, nous serons opérationnels. En effet, nous reprenons aussi le matériel.

À Craponne-sur-Arzon, un bâtiment servira de base pour toutes les communes du secteur nord de l'agglomération. Ainsi, les agents habitant dans le secteur nord de l'agglomération n'auront plus à descendre à Chadrac pour remonter ensuite à Connangles, à la Chaise-Dieu ou à Céaux d'Allègre. Il s'agit d'une économie d'échelle. Cette base nord sera approvisionnée régulièrement. Un véhicule se rendra régulièrement à la DEA pour prendre du matériel de rechange.

Monsieur JOUBERT : Le but est que cette démarche s'effectue sans heurts et que chacun s'y retrouve. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

Madame MASSE (Fichier 1 : 1'08'30) : inaudible.

Monsieur GOBET : Il ne faut pas confondre avec la première délibération. Je ne t'ai pas cité dans les communes de la première délibération. Tu n'as donc rien à faire. Il s'agit d'une décision de l'agglomération.

Madame MASSE (Fichier 1 : 1'09'10) : inaudible.

Monsieur GOBET : Tu n'as pas à délibérer, car tu seras DEA. Je croyais que tu me parlais de la délibération précédente.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Monsieur Rémi BARBE

DÉLIBÉRATION N° 27 : RAPPORT ANNUEL 2021 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ET DES RAPPORTS DU DÉLÉGATAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA PETITE MER, ET DU SERVICE DE L'EAU DE LA CHAISE DIEU : APPROBATION

Monsieur GOBET : Je vous le présente de manière très succincte. Je remercie Laurent qui a réalisé un travail remarquable. En effet, Suez a élaboré un rapport de 192 pages pour la Chaise-Dieu, ce qui est un peu délirant. Je ne pense pas que vous l'ayez lu. Je vais être très succinct. Je vous ai parlé de 114 communes. L'année prochaine, je vous communiquerai une carte différente, car vous n'aurez plus que la carte des communes de l'agglomération.

J'ai oublié de vous dire que les communes pour lesquelles nous effectuons la relève et la facturation hors agglomération seront rendues en totalité au SGEV. Il s'agit d'un échange. Le nouveau patrimoine de la DEA est composé de 75 captages, forages ou champs captant. Ils sont à entretenir et à remettre aux normes.

Le patrimoine se compose aussi de 156 kilomètres de réseau d'adduction, de 112 réservoirs, de 31 pompes, de 708 kilomètres de linéaire de distribution et de 32 434 compteurs abonnés. Les volumes d'eau s'élèvent à 3 035 000 mètres cubes environ. Le taux de rendement du réseau sur l'ensemble de la DEA est de 85,07 %, ce qui est bien. En effet, le décret du 27 janvier 2022 demande un rendement de 85 %. Nous étions déjà dans la norme en 2021. Nous pouvons être satisfaits.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est moins bon avec 0,86 %. Il faudra peut-être que l'agence de l'eau donne de l'argent. Les qualités physico-chimiques de l'eau sont bonnes. Toutefois, plusieurs communes ont des taux de nitrates élevés. Je n'en connais pas les raisons.

Concernant l'assainissement, nous recensons 29 000 abonnés. Certains habitants disposent de leur assainissement individuel. Nous avons 2 523 000 mètres cubes d'eau facturés en assainissement. Pour les réseaux, il reste encore malheureusement 300 kilomètres de réseaux unitaires où les pluies pluviales et les eaux usées sont regroupées.

Nous disposons de 314 kilomètres de réseaux d'eaux usées séparées et de 300 kilomètres de réseau d'eau pluviale. En effet, l'eau pluviale est souvent jetée beaucoup plus près. Au total, nous avons 900 kilomètres de réseau, hors branchements. Nous gérons 12 000 tampons, aussi appelées plaques d'égout, 31 postes de relevages et 100 stations d'épuration.

La quantité de boue sortant de la station de Chadrac est d'environ 630 tonnes de matières sèches, ce qui est considérable. En effet, ce chiffre représente beaucoup de camions. Nous espérons qu'elles seront réduites par la méthanisation que nous mettons en place.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées est de 0,31 %, ce qui est un peu dramatique. Il est difficile de faire mieux sans argent. Le taux de conformité du SPANC est moyen pour le non collectif avec 63 %. Ainsi, 1 358 épandages et évacuations des eaux usées non collectives sont corrects sur un total de 2 135.

Monsieur JOUBERT : Bien. Vous aurez tout le loisir de lire ce rapport en détail. Avez-vous des remarques ?

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

Le Président a souhaité traiter les délibérations suivantes avant la question n° 28 :

DÉLIBÉRATION 69 À 72 : DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : RÉGULARISATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE, SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GÉPU, POUR L'OPÉRATION DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LAGRICOL – BOURG, DE LA COMMUNE DE POLIGNAC – MARNHAC, DE LA COMMUNE DE SEMBADEL – BOURG ET DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU - AVENUE DE LA GARE

Monsieur GOBET : Je souhaite qu'une délibération soit affichée. En période de Covid au début de 2020, les communes de Saint George Lagricol, de la Chaise-Dieu, de Polignac et de Sembadel ont été autorisées à mener des chantiers. Le préfet nous a autorisés à lancer ces chantiers et à les payer intégralement. L'agglomération avait déjà la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines. Nous avons lancé ces quatre chantiers pour soutenir les entreprises qui, à cette période-là, étaient en grande difficulté. Les chantiers ont été réalisés et réglés. Il s'agit donc désormais de régulariser la situation de ces quatre communes.

Ainsi, lorsque nous aurons reçu l'ensemble des factures, nous rembourserons l'intégralité de cette somme à chaque commune. Puis, l'agglomération percevra la subvention du Conseil Départemental. Nous déduirons cette somme de la totalité. Le reste sera coupé en deux. Nous refacturons 50 % de fonds de concours à la commune concernée et la Communauté d'agglomération prendra les 50 %.

A titre d'exemple, pour 120 000 euros de travaux avec 20 000 euros de subvention, l'agglomération prendra 50 000 euros à sa charge et la commune également. Dans un premier temps, les communes récupéreront l'intégralité de la somme.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Nous régularisons. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 28 : CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-ALLIER : ÉTUDE DES SOURCES DE POLLUTION SUR LE ROUCHOUX : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : La situation est identique. L'Etablissement Public Loire étudie les sources de pollution du Rouchoux. Il s'agit d'un petit ruisseau à Saint Privat d'Allier. Nous devons participer au financement de cette opération pour un montant de 16 000 euros. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 29 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PAPI : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Il s'agit d'une demande de subvention pour financer le programme d'aménagement et de protection des inondations. Dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels, nous sollicitons auprès de l'état la somme de 29 547 € pour 2022 et de 59 094 € pour 2023. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 30 : SERVICE PUBLIC LOCAL DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE À PARTIR D'UN RÉSEAU DE CHALEUR : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Monsieur JOUBERT : Il s'agit de la communication du rapport d'activité 2021 du réseau de chaleur du Puy.

Monsieur NAVARRE : Il s'agit de DSP avec Engie pour la distribution de chaleur du Puy-en-Velay. Chaque année, nous devons présenter les éléments financiers. En résumé, nous recensons toujours 51 abonnés. L'énergie produite en 2021 s'est élevée à 24 158 mégas watt/heure. Nous constatons que 93,15 % de l'électricité provient du bois. Le reste est du gaz. Je ne suis pas en mesure de donner le prix moyen, car il s'agit d'une formule mathématique. Je n'ai pas été capable de faire le calcul.

L'année précédente, nous recensons quatre fournisseurs. Cette année, nous n'avons plus qu'un seul fournisseur, mais il est local. Il s'agit de RBM Langeac. Il représente 100 % des livraisons. Les autres fournisseurs n'ont pas été retenus en raison de problèmes de qualité de bois. Certains d'entre vous avaient visité avec moi le réseau de chaleur. Il nous avait été expliqué qu'il fallait être très vigilant sur la qualité de la sciure.

Monsieur JOUBERT : Merci.

Monsieur X (Fichier 1 : 1'20'31) : inaudible.

Monsieur NAVARRE : Il existe une sécurité. En l'absence de bois, le gaz prend le relai en secours.

Monsieur JOHANNY : Avez-vous des projections aux vues de la situation actuelle autour du gaz ?

Monsieur JOUBERT : Il convient de l'utiliser le moins possible.

Monsieur NAVARRE (Fichier 1 : 1'20'59) : inaudible.

Monsieur JOHANNY : Une répercussion sur les clients est-elle possible ?

Monsieur JOUBERT : Il faut qu'elle soit minimum.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

DÉLIBÉRATION N° 31 : RAPPORT ANNUEL 2021-ABATTOIR COMMUNAUTAIRE

Monsieur GROS : Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité de l'abattoir. L'année 2021 s'est clôturée sur un tonnage de 4 600 Tonnes équivalent carcasses, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2020. À ce jour pour 2022, l'augmentation est encore de 2,5 %. Le rapport précise tous ces chiffres.

Les porcs ont tendance à augmenter par rapport aux autres activités. La découpe continue sa progression. La découpe de porcs s'élève à 1 375 tonnes, réalisée en grande partie par les grossistes de l'abattoir. L'autre découpe représente 274 tonnes. Elle est effectuée par les producteurs en vente directe.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION

DÉLIBÉRATION N° 32 : ZONE D'ACTIVITÉS DE SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Le syndicat est maître d'ouvrage. Il nous demande notre participation pour modifier les lampadaires et l'éclairage en LED. Le montant des travaux prévus s'élève à 6 847,86 euros. Avez-vous des questions ? Je le soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 33 : ZA DE COMBE AÉRODROME : ADOPTION DU CONTRAT DE CRÉDIT BAIL IMMOBILIER AVEC LA SOCIÉTÉ LEGUPUY : APPROBATION : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Je vous propose d'ajourner cette délibération, car nous devons apporter quelques modifications. Nous l'aborderons lors du prochain conseil.

**CETTE DÉLIBÉRATION A ÉTÉ AJOURNÉE
NON ADOPTÉE**

DÉLIBÉRATION N° 34 : PROJET LOU LÉGUMES : VALIDATION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Pour chaque projet industriel ou artisanal, l'agglomération octroie une subvention en complément du Département pour aider au financement. Pour cette entreprise, le plafond est de 40 000 euros. Je vous propose d'adopter ces 40 000 euros de subvention. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 35 : ZA FANGEAS : RÉGULARISATIONS FONCIÈRES : APPROBATION : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Il s'agit de régularisations foncières sur des parcelles de 301 m² et 390 m² à l'euro symbolique. Les sommes d'achat sont donc très réduites. Elles ne méritent pas un grand débat. Je soumetts cette délibération au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 36 : CONVENTION DE FINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE TRÈS HAUT DÉBIT (THD) AUVERGNAT : ADOPTÉE

Madame BENAT : Il s'agit de la convention de financement et de déploiement de l'exploitation du réseau de communication électronique : le très haut débit en Auvergne. Ce projet a été engagé à la suite de l'approbation en 2011 du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) Auvergne par les assemblées délibérantes des 11 collectivités partenaires : la Région, les quatre Départements auvergnats, la métropole de Clermont-Ferrand et les cinq Agglomérations de l'Auvergne.

Les territoires ont été répartis en deux zones. La zone non publique concerne les agglomérations pour lesquelles le développement de la fibre est confié à des investisseurs privés. La zone publique concerne les quatre départements, sauf les agglomérations. La couverture en fibre est de 75 %, soit 375 000 prises.

En juillet 2022, le comité de pilotage du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique Auvergne a adopté la généralisation de la fibre à 100 % sur ces territoires. Elle confie ce travail à la Régie Auvergne Numérique. Cette décision n'aura aucune incidence sur l'agglomération. Nous paierons 19 000 euros par an. Il convient de signer cet avenant.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

Monsieur FILERE (Fichier 1 : 1'26'11) : inaudible. Orange n'est pas décideur. La Société Auvergne très haut débit m'a indiqué que nous n'étions pas prévus.

Madame BENAT : En effet, Orange couvre notre territoire.

Monsieur FILERE : Orange nous a indiqué que nous n'aurions pas la fibre maintenant, mais peut-être plus tard. Si nous avons des fils de cuivre neufs, le réseau fonctionnera peut-être aussi bien qu'avec le très haut débit.

Monsieur JOUBERT : Dans certains cas, cette pratique est préférable.

Madame BENAT : Pour le reste du territoire, le développement sera effectué à 100 % en 2025.

Monsieur JOUBERT : Je la soumetts au vote.

Monsieur BERAUD (Fichier 1 : 1'27'20) : Je ne peux pas voter une décision sur la fibre. Je ne nie pas l'intérêt. Toutefois, il s'agit de beaucoup d'argent et de gâchis. Je ne peux pas le cautionner. En partie inaudible.

Monsieur JOUBERT : Je pense que tu n'as pas tort. Il est vrai qu'Orange sous-traite à des sociétés qui sous-traitent elles-mêmes. Nous ne savons plus qui effectue le travail.

Monsieur BERAUD (Fichier 1 : 1'28'16) : inaudible.

Monsieur JOHANNY : Je souhaite rajouter que, lors du précédent mandant, Monsieur Michel ROUSEL était très actif sur ce dossier. Il a mis beaucoup d'énergie pour obtenir une planification par commune, en vain. Je crois comprendre que nous pouvons toujours attendre cette planification des travaux. Je rejoins complètement mon collègue sur ce point. Derrière cette convention, il existe des sous-traitances en cascades qui ne mènent à rien. Cette situation traîne depuis des années. Le territoire n'évolue quasiment pas.

Monsieur JOUBERT : Il existe des évolutions, mais de façon très irrégulière.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 10

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean-Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Daniel BOYER, Madame Béatrice DIELEMAN, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gérard TRIOLAIRE.

DÉLIBÉRATION N° 37 : COMMUNE DE MALVIÈRES — ARBORETUM DE CHARVOLS — : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS « DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL : ADOPTÉE

Monsieur MEYZONET : Vous avez tous connaissance de l'existence d'un arboretum sur la commune de Malvières. Cet arboretum doit être aménagé pour attirer un nouveau public, notamment des scolaires. Nous proposons de l'intégrer dans un appel à projets régional afin de bénéficier d'une aide de 18 049 euros pour l'aménagement de ce site.

Le montant total des dépenses envisagées est d'environ 90 000 euros. L'objectif est d'aménager le site avec des aires de pique-nique et des activités ludiques pour les enfants.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 38 : CONVENTION RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : ADOPTÉE

Madame BRINGER : Il s'agit d'une convention avec le Conseil Régional concernant les aides aux entreprises. La Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et octroyer des aides aux entreprises. Pour pouvoir participer au financement de ces aides aux entreprises, il nous faut signer une convention avec le Conseil Régional. Elle s'inscrit dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Cette convention nous permettra donc de mettre en place un dispositif d'aide aux entreprises, tel que :

- l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Cette aide fonctionne déjà depuis plusieurs années.
- l'aide à l'investissement écoresponsable des entreprises lauréates de la démarche « Eco-Defis ».
- le fonds chaleur renouvelable. Ce dispositif est en cours. Il vous sera proposé prochainement.
- le fonds d'intervention locale/levier Leader. Nous interviendrions en levier du nouveau dispositif Leader qui va se mettre en place.

Il convient donc de signer cette convention.

Monsieur JOUBERT : Il s'agit d'une mesure habituelle. Avez-vous des remarques ? Je le soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 39 : AGRANDISSEMENT DE L'AUBERGE DE CONNANGLES : DEMANDE DE SUBVENTION ET FONDS DE CONCOURS : ADOPTÉE

Madame BRINGER : Dans le cadre de sa compétence « économie : auberge de Connangles », la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaite procéder à l'agrandissement de cette auberge. Il s'agit d'une petite auberge communale où l'espace d'accueil et de restauration est relativement étroit. Il est nécessaire d'agrandir cette auberge afin d'augmenter le nombre de couverts et d'assurer la viabilité de cette activité ainsi que sa transmission future.

L'exploitante est Madame SERIGNAC. Elle est une bonne professionnelle. L'auberge fonctionne bien. Il s'agit de l'unique commerce de la commune de Connangles. Le montant des travaux est évalué 113 198 € HT. Une subvention de 33 959,40 € (30 %) est sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aménagement du dernier commerce en milieu rural au sein de communes de moins de 5 000 habitants.

De plus, un fonds de concours est mobilisé auprès de la Commune de Connangles à hauteur de 39 619,30 €, soit à hauteur égale de la part de financement assurée par la Communauté d'agglomération.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**
 Abstention : 1
 Monsieur Paul BARD

DÉLIBÉRATION N° 40 : CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ZAC DES PORTES OCCITANES : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) POUR L'EXERCICE 2021 : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Vous disposez du rapport. Avez-vous des remarques ?

Monsieur BERNARD : Il aurait été intéressant d'avoir ce rapport pour la commission économie afin de pouvoir en discuter. Or, il nous a été communiqué au dernier moment. Certains éléments auraient pu être précisés ou repris, ce qui est dommage.

Monsieur CHAPUIS : Il faut rencontrer le responsable afin d'en discuter avec lui si tu as des questions.

Monsieur BERNARD : Il s'agissait d'avoir des précisions.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres remarques ? Je la soumetts au vote.

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 41 : EXTENSION DE LA ZA DE BLEU : AVANCE DE TRÉSORERIE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : La SPL travaille pour nous sur l'extension de la zone de bleu à partir du nouveau pont construit sur l'ancienne 102. La perspective est d'avoir une voirie derrière l'abattoir afin de désenclaver cette zone. Il est demandé d'effectuer une avance de trésorerie à la SPL d'un montant de 50 000 euros pour participer aux frais d'étude. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 42 : ZAC DE BLEU : SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ : ADOPTÉE

Monsieur BAY : Il s'agit de supprimer la procédure utilisée initialement. La ZAC de bleu est une zone de 11 hectares. À cette époque, nous ne disposions pas de tous les terrains. Nous avons utilisé cette procédure de ZAC pour pouvoir exproprier si nécessaire.

Désormais, nous avons la maîtrise complète du foncier. Nous vous proposons donc de changer de procédure pour une procédure beaucoup plus simple : le permis d'aménager. Il conviendra d'en faire deux, car il existe deux parties. Ces permis d'aménager seront déposés pour l'extension de cette zone. Nous nous assurerons de la qualité paysagère et de l'intégration de l'environnement des futures constructions.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des questions ?

Monsieur BAY : Je profite d'avoir la parole pour évoquer la journée de l'habitat organisée par la communauté d'agglomération le vendredi 21 octobre à l'Hôtel Dieu. Tous les maires de l'agglomération sont concernés, de même que les conseillers communautaires, les adjoints chargés de l'urbanisme, les conseillers municipaux s'occupant de cette question, ainsi que tous les services communaux travaillant sur l'urbanisme. Cette journée concernera tous les problèmes de l'habitat.

Nous disposons d'un programme local de l'habitat. Nous avons mis en évidence des problématiques, notamment liées à la vacance dans les bourgs et les villages. Le contexte de la « zéro artificialisation nette » nous incite à travailler sur ces logements vacants dans les villages. Il s'agira de répondre à toutes les problématiques des biens abandonnés, dégradés ou en péril, afin d'apporter des réponses au niveau de l'agglomération. La SEM et la SPL seront présentes.

Des exemples très précis seront proposés. Un bureau d'études évoquera les mesures réalisées sur les îlots dégradés. Elles pourraient être étendues à d'autres bourgs. Cette journée sera très pratique et non théorique. Les invités seront le département, la DDT, ainsi que la DIL 42 et 43. Cette journée sera très intense. Vous allez prochainement recevoir les invitations. Je vous invite déjà à réserver la date du 21 octobre.

Monsieur JOUBERT : Je la soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 43 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF HAUTE-LOIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE : ADOPTÉE

Madame ROCHER : Cette convention conditionne l'accompagnement de la CAF pour le financement des structures petite enfance, jeunesse et des centres sociaux. Dorénavant, les prestations de service ainsi que les bonus territoire CTG seront versés directement à chaque gestionnaire d'équipement. Les éléments financiers sont en cours de finalisation par les services de la CAF. L'enveloppe budgétaire globale attribuée pour la petite enfance dans le cadre du CEJ est maintenue, avec une répartition équitable entre les différentes structures.

Compte tenu des délais et afin de percevoir les financements CAF d'ici la fin d'année 2022, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que les conventions d'objectifs et de financements pour les différentes structures. Vous disposez des conventions en pièces jointes.

Je vous rappelle que les communes concernées doivent absolument passer cette disposition en conseil municipal avant fin octobre. La dernière commune signataire déclenchera le financement. Les services ont envoyé un modèle.

Inaudible

Monsieur D. JOUBERT : Dans le cadre d'un service unifié, le gestionnaire gère pour toutes les communes. Les dix-neuf communes n'ont pas à délibérer, dont Chaspuzac.

Madame ROCHER : Tout à fait.

Monsieur BERNARD : Nous avons délibéré hier. Toutefois, nous avons obtenu les renseignements au dernier moment. Nous avons eu l'impression de réaliser un chèque en blanc. La réponse reçue ce matin nous informe d'une diminution de la dotation, ce qui remet en question le fonctionnement de cette convention par rapport aux utilisations. Il nous est demandé d'aller très vite sans disposer de tous les éléments.

Monsieur JOUBERT : Je ne comprends pas. Une dizaine de réunions ont été organisées au cours de l'année.

Madame BERNARD : Nous ne disposons pas des montants.

Monsieur JOUBERT : Je regrette la diminution des montants. Nous avons reçu la garantie d'une amélioration.

Monsieur BERNARD : À Vals, nous avons perdu 2 000 euros.

Monsieur JOUBERT : Nous devons réagir s'il s'agit d'une diminution globale.

Madame ROCHER : L'enveloppe globale est identique. Certaines structures auront une dotation supérieure au détriment d'autres structures.

Monsieur D. JOUBERT : Un bonus négatif est assez rare.

Monsieur JOUBERT : Il faut faire un point sur ce sujet.

Monsieur BERNARD : Nous réfléchissons la prochaine fois qu'il nous sera demandé de délibérer très vite et de faire confiance.

Madame GALLIEN : Je redoute une situation similaire pour le multiaccueil à Vorey, avec un bonus-malus. Je ne suis pas certaine que l'ancienneté des crèches ait été prise en considération. En effet, tout le monde est servi à la même sauce. Or, les budgets n'en sont pas tous identiques. Nous avons reçu les éléments pour le centre de loisirs. Nous organiserons un conseil pour délibérer dans les temps. Cependant, je vais m'abstenir de voter cette délibération, car nous n'avons pas été associés au calcul financier des attributions de la CAF.

Monsieur JOUBERT : Nous devons faire le point sur ce sujet.

Monsieur BERNARD : Il nous est demandé de signer une convention. Il faut donc des relations de confiance. Même si la CAF finance, la confiance est bien limitée.

Monsieur JOUBERT : Le plus simple est peut-être de téléphoner au service afin de connaître les montants attribués. Il est regrettable d'avoir des diminutions de versement. L'argent des crèches est en jeu. Ils nous tiennent de cette façon.

Monsieur X (Fichier 1 : 1'46'23) : inaudible.

Monsieur JOUBERT : Le recrutement d'un coordinateur nous est imposé pour coordonner les actions entre les structures, alors que les encadrants sont déjà nombreux. Là encore, la CAF ne nous laisse pas le choix. L'enveloppe globale est de 4 millions d'euros.

Monsieur BERNARD : La CAF ne peut pas réutiliser cet argent ailleurs.

Monsieur JOUBERT : J'en conviens. Toutefois, il faut que l'argent rentre au moment où les crèches en ont besoin. Sous cette réserve, je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Abstention : 1
Madame Cécile GALLIEN

DÉLIBÉRATION N° 44 : SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE 2ÈME SESSION : ADOPTÉE

Monsieur MOURGUES : Dans le cadre du contrat de Ville, une enveloppe de 83 425 euros est attribuée au budget de la cohésion sociale. Lors du premier examen du vote de cette subvention, huit projets ont été déposés pour lesquels il avait été demandé des compléments d'information.

Nous vous proposons d'examiner ces huit demandes présentées dans le tableau, pour un montant de 11 850 euros.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je la soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 45 : RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE HAUTE-LOIRE : AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : ADOPTÉE

Madame FROMAGET-HERITIER : Il s'agit de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Loire. Le schéma est en annexe. Le premier schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été approuvé le 7 mai 2003. Sa révision a été publiée le 2 mars 2012 avec des préconisations à valeur prescriptive et non prescriptive.

La deuxième révision du schéma a été engagée le 10 février 2021. Des diagnostics ont été effectués. Des fiches d'action et d'orientation ont été établies. Vous les avez ci-dessous. Compte tenu de la demande de concertation de l'État et du Département sollicitant l'avis du Conseil communautaire sur le projet du schéma, ce schéma a reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale le 13 septembre 2022.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

Monsieur BARBE : Nous avons discuté de ce schéma en commission consultative. En page 16, je lis que l'Éducation Nationale propose une organisation territoriale adaptée à la scolarisation des enfants. Or, cela est faux. Les communes se débrouillent comme elles peuvent pour accueillir ces enfants. Je le fais très volontiers.

Ces onze enfants scolarisés dans une école n'apparaissent jamais dans les effectifs. L'organisation proposée par l'Éducation nationale n'est donc pas très adaptée.

Madame FROMAGET-HERITIER : L'Éducation Nationale dispose d'institutrices référentes.

Monsieur BARBE : Oui, nous en avons trois sur le département. Elles n'accueillent pas les enfants à l'école. D'avril à juin, onze enfants sont accueillis très volontiers. Concernant la fiche d'action numéro 3 sur l'aire d'accueil des gens du voyage et le programme d'action, je souligne les efforts menés par le service cohésion sociale. Nous avons travaillé longtemps ensemble avec la mairie de Saint-Christophe. Nous continuerons ce travail, car il existe des problèmes de propreté des abords, avec des jets de déchets et des déjections difficiles à traiter.

Je remercie le chantier d'insertion du CCAS de la Ville.

Madame FROMAGET-HERITIER : Nous avons multiplié les passages.

Monsieur BARBE : Un vrai travail de sensibilisation est réalisé. Cette situation est difficile pour les riverains.

Madame FROMAGET-HERITIER : Il est compliqué de sensibiliser les gens du voyage.

Monsieur BARBE : Tout à fait. Concernant les travaux de voirie envisagés, le panneautage est important pour que l'accès à cette aire d'accueil s'effectue exclusivement par la RD 27 route de Saint-Christophe et non par les autres accès qui supportent un trafic important.

Concernant les travaux de sécurisation et la pause de ralentisseurs, il faut penser à la totalité de l'itinéraire entre l'aire et la départementale. En effet, il existe des problèmes de vitesse.

Enfin, il est nécessaire de travailler avec les gens du voyage. Ainsi, cet été, alors que l'aire d'accueil était complète, une communauté s'est installée irrégulièrement dans nos communes. Cette situation peut arriver partout. Nous devons gérer ces situations en urgence. Il faut vraiment pouvoir s'entraider dans la mise à disposition des bacs d'ordures ménagères afin que les communes ne soient pas les seules à gérer ce problème.

Monsieur D. BOYER : J'insisterai surtout sur la sécurité. En effet, les voitures circulent à une vitesse excessive. Il faut vraiment effectuer des travaux avant de réaliser ceux de la route.

Monsieur JOUBERT : Des ralentisseurs sont-ils prévus ?

Monsieur BOYER : Je ne sais pas. Il s'agit d'un problème pour les clients du restaurant. Le second problème concerne les poubelles. J'ai demandé que le restaurant dispose d'une poubelle grise et d'une poubelle jaune pour son usage exclusif. En effet, il n'arrive plus à mettre ses déchets dans les poubelles. Je pense qu'il faudrait élargir la zone de déchets.

Les déjections sont éparpillées sur deux kilomètres, ce qui est très sale. La propreté est un sujet important. Il faut bien prendre en compte la RD 27. Il faut une route solide, pour supprimer les nids de poule car trop de caravanes et camions y passent.

Monsieur JOUBERT : La voirie a-t-elle été refaite ?

Monsieur BOYER : Non, les travaux lourds sont prévus pour l'automne. Il faut bien veiller aux bas-côtés, car ils ne sont pas stables.

Monsieur JOUBERT : Nous serons vigilants pour que la route soit en bon état. Il faudra installer des gendarmes couchés pour faire ralentir les voitures.

Monsieur BOYER : Je pense qu'une nouvelle réunion s'impose avec mon collègue de Cussac.

Madame FROMAGET-HERITIER : Elle est prévue. La signalétique sera intégrée aux travaux. Nous avons effectué une demande de subvention dans le cadre du plan France relance.

Monsieur BOYER : Deux agriculteurs se plaignent des quads qui font du tout terrain.

Madame FROMAGET-HERITIER : Dans les déchets, nous avons souvent trouvé des canettes de Redbulls. Il ne s'agit pas des gens du voyage. Ils sont beaucoup incriminés à tort.

Monsieur BOYER : Je les vois de ma fenêtre. Il s'agit bien des gens du voyage. Dans 90 % des cas, les quads appartiennent aux gens du voyage.

Madame X (Fichier 1 : 1'56'43) : inaudible.

Madame FROMAGET-HERITIER : Non, car les gardiens me l'ont confirmé. Ils les connaissent très bien. Ils savent ce qu'ils boivent. Nous n'allons pas polémiquer sur ce sujet.

Monsieur BERNARD : Dans la concertation, il convient de ne pas oublier l'ensemble des voisins. Notre commune est également concernée. Nous rencontrons exactement les mêmes problèmes.

Madame FROMAGET-HERITIER : Nous vous inviterons, avec les autres maires, pour participer à la réunion de la cohésion sociale. Nous travaillerons ensemble.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Je la soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 46 : INSCRIPTION À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL POUR LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : La Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté son schéma régional de développement touristique. La pleine nature fait partie des thématiques d'excellence déployées au titre de la nouvelle politique régionale. Elle lance un appel à projets. Je pense que nous devons nous inscrire dans cette démarche afin d'obtenir des aides pour les aménagements liés au tourisme de pleine nature ou éventuellement au sport.

Nous devons valider cette inscription pour pouvoir bénéficier des aides. L'agglomération pourra émerger, de même que les communes. En effet, l'agglomération n'a pas vocation à réaliser tous les projets. Certains sont à l'échelle de la commune. L'objectif est de déposer une candidature d'ensemble. Je vous propose d'approuver cette délibération. Avez-vous des questions ?

Madame GALLIEN : Il s'agit d'une bonne idée. L'étude stratégique de valorisation de l'axe Loire a été rendue. Je souhaite être certaine que le loisir de canoë comprenant les embarcadères, les débarcadères et les points d'eau soit bien inclus dans cet appel. En effet, avec la sécheresse de cet été, beaucoup de personnes étaient en bord de Loire pour faire du canoë ou se baigner. Cet attrait de l'eau attire les touristes, notamment ceux d'Europe du Nord qui viennent chez nous depuis trente ou quarante ans. J'insiste sur l'importance de l'inclure dans cet appel.

Monsieur JOUBERT : Nous devons nous inscrire dans le schéma, même si tout ne sera peut-être pas éligible. Je ne sais pas si les canoës sont inscrits. Les voies vertes et les vélos routes ne sont pas dans cet appel, car ils sont déjà financés par ailleurs. Avez-vous d'autres remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 47 : MUSÉE CROZATIER — DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU FONDS RÉGIONAL D'AIDE À LA RESTAURATION (FRAR) ET DU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION DES MUSÉES (FRAM) : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Conformément à sa mission de conservation du patrimoine, le musée Crozatier poursuit chaque année un programme d'acquisition et de restauration de ses collections. Ces projets sont soutenus par le ministère de la Culture (la DRAC) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 25 % chacun.

Le musée Crozatier a présenté aux dernières commissions scientifiques régionales des projets d'acquisition et de restauration qui ont reçu un avis favorable. Il est proposé de solliciter le soutien pour l'acquisition de

trois tableaux des XIX^e et XX^e siècles, une monstrance du XVIII^e siècle, et une clef de voûte provenant de la Chaise-Dieu datant du XIV^e siècle. Le montant total s'élève à 7 816,70 euros. Nous sollicitons une subvention de 3 908,35 euros.

Les projets de restauration concernent un cadre du tableau de la naissance d'Eve Bin, un ensemble de trois objets d'art (un calice et deux croix de procession), et un ensemble d'objets en cuir. Le montant total est de 13 006 euros. La subvention demandée s'élève à 6 503 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 48 : MUSÉE CROZATIER : DEMANDES DE SUBVENTIONS ET RECHERCHE DE MÉCÉNAT POUR L'EXPOSITION-ÉVÉNEMENT 2023 « AUTO PORTRAITS. DE CÉZANNE À VAN GOGH » : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Il s'agit d'une exposition de prestige pour l'année 2023.

Monsieur GIRAUD : Dans le cadre de ses activités culturelles, le musée Crozatier présentera au cours de l'année 2023 l'exposition-événement « Autoportraits. De Cézanne à Van Gogh. Collections du musée d'Orsay et des musées Auvergne-Rhône-Alpes » (de début mai au 17 septembre 2023).

Elle comportera quarante œuvres d'artistes dont les plus connus sont Gustave Courbet, Claude Monet, Camille Pissarro, Paul Cézanne, Vincent Van Gogh... prêtées exceptionnellement par le musée d'Orsay, mais aussi des œuvres de musées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle proposera en outre une muséographie originale avec de nombreux supports de médiation. Elle devrait rencontrer une grande audience, aussi bien de la part des scolaires et des habitants de la Haute-Loire que des touristes.

La durée de quatre mois et demi est exceptionnelle pour ce type d'exposition. Elle sera ouverte 7 jours sur 7. Elle sera accompagnée par un catalogue et une programmation culturelle dynamique en direction des scolaires, des habitants de la Haute-Loire et des départements proches avec des actions de médiation, des ateliers comme avec les expositions précédentes.

Des moyens exceptionnels seront mis en place en termes d'assurance, de sécurité et de communication. Nous transformerons la galerie du Velay et les annexes pour un total de six salles d'une superficie de 400 m². Les dentelles ou objets de ces salles seront exposés dans la salle d'exposition temporaire enrichie d'autres œuvres.

L'exposition peut être subventionnée par la DRAC, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental de Haute-Loire. Il vous est proposé de solliciter une subvention auprès de ces trois partenaires publics ainsi que du mécénat sous forme d'aide financière ou matérielle auprès de partenaires privés.

Monsieur JOUBERT : Le budget total est de 550 000 euros.

Monsieur GIRAUD : Nous évaluons les recettes avec une fréquentation assez basse. Nous espérons cependant que l'exposition attirera beaucoup de monde. L'exposition Picasso à Brioude a attiré 48 000 visiteurs. Nous espérons en accueillir autant. Depuis que le musée Crozatier a été rénové, aucune exposition de cette envergure n'a été réalisée. L'exposition « Serpents » avait attiré 34 000 visiteurs, ce qui est intéressant pour une exposition moyenne.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des questions ? Je la sou mets au vote. Nous effectuerons toutes les demandes de financement.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 49 : MUSÉE CROZATIER : EXPOSITION TEMPORAIRE HIVERNALE 2023-2024 « LE PAYSAGE PHOTOGRAPHIQUE » : APPROBATION : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : En raison de la transformation d'une partie du musée pour l'exposition « Autoportraits », le musée Crozatier présentera sur cet emplacement d'octobre 2023 à mai 2024 l'exposition temporaire « Le paysage photographique ».

Cette exposition, réalisée en partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain Auvergne (FRAC), présentera des œuvres photographiques contemporaines. Des œuvres issues de la collection du musée Crozatier ou d'autres institutions patrimoniales seront également présentées.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'un des principaux financeurs du FRAC Auvergne et de fait participe par ce biais. L'exposition peut être subventionnée par la DRAC et le Conseil départemental de Haute-Loire. Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de ces deux partenaires publics.

Monsieur X (Fichier 1 : 2'05'29) : Je voulais intervenir concernant l'exposition « Serpents ». Je salue la qualité du travail interne. Inaudible.

Monsieur GIRAUD : Tout à fait. L'exposition « Serpents » a mobilisé beaucoup de moyens humains. Ces expositions avec des objets sont difficiles à mettre en œuvre. La mise en scène était intéressante.

Monsieur X (Fichier 1 : 2'06'28) : inaudible.

Monsieur GIRAUD : Non.

Monsieur MEYSSONNIER : Nous avons reçu une partie de l'exposition « Serpents » à Allègre avec une conférence.

Monsieur GIRAUD : Oui. Les collections sont exportées dans d'autres villes ou territoires.

Madame GRANIER CHEVASSUS : La commission culture est très intéressante. Nous avons salué le travail de l'exposition « Serpents ». Je pense que le travail de la conservatrice est remarquable, que ce soit pour cette future exposition sur les autoportraits, celle sur les paysages photographiques ou celle à venir en 2024 avec le prêt d'œuvres du Centre Georges Pompidou.

Je pense qu'aucune inquiétude n'est à voir concernant la fréquentation de l'exposition sur les autoportraits. Un risque de saturation est davantage à prévoir sur ces grandes expositions. Il faudra peut-être gérer une surfréquentation plutôt qu'une sous-fréquentation.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres remarques ? Je la soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 50 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE/DÉPARTEMENT : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIENNALE 2022-2024 RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET DEMANDE DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2022 : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Il s'agit de demandes de subvention dans le cadre du label du Pays d'art et d'histoire. Nous avons une convention annuelle avec le Département. Celui-ci et la Communauté d'agglomération souhaitent mettre en place une convention triennale pour harmoniser leurs ambitions patrimoniales et marquer le soutien financier du Département aux actions portées par l'Agglomération dans le cadre de ce label.

Il s'agit d'une convention-cadre qui fixe les grandes lignes des engagements respectifs du Département et de l'Agglomération. Elle pose le principe général du subventionnement. Elle ne dispense pas du dépôt annuel de la demande de subvention. Ainsi, pour l'année 2022, le versement de la subvention de 15 000 € est sollicité. Les subventions 2023 et 2024 feront donc l'objet d'un avenant financier annuel.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 51 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE — PROGRAMMATION 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, nous avons signé une convention annuelle avec la DRAC pour le versement d'une subvention pour le fonctionnement de ce label. Cette convention doit être renouvelée. Aussi, il vous est proposé de demander à la DRAC une subvention de 35 000 euros. Les années précédentes, elle s'élevait à 27 000 euros.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 52 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE « ÉCHO » 2023 : DEMANDE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES ET DE MÉCÉNAT PRIVÉ : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Le Pays d'art et d'histoire organise, en 2023, et en parallèle de l'exposition temporaire organisée au musée Crozatier sur le thème de l'autoportrait, un événement artistique sur le territoire de l'agglomération du Puy-en-Velay.

Cet événement, intitulé « Écho », consiste en l'installation éphémère de six œuvres d'art contemporain réparties sur le territoire (pour un budget de 5 000 € par œuvre). Le thème de cette première saison s'articulera autour du reflet, afin de faire écho à l'exposition des autoportraits.

Un appel à projets va être diffusé prochainement auprès d'artistes professionnels. Les œuvres réalisées obéiront à un cahier des charges respectueux de l'environnement et mettant en valeur le patrimoine local.

Cette opération entre dans le cadre du budget du Pays d'art et d'histoire. Elle complétera les expositions temporaires existantes. Pour la bonne installation, déroulement et communication de cet événement, des subventions publiques et du mécénat privé doivent pouvoir être sollicités.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des questions ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 53 : SAINT GERMAIN BLAVOZY HANDBALL : SUBVENTION : APPROBATION : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Nous passons au sport.

Monsieur LONJON : Cette délibération concerne une demande de subvention complémentaire pour le club de hand de Saint-Germain Blavozy. Nous évoquons ce sujet pour la seconde fois cette année. Je redis donc tout le bien que je pense de ce club. Il a eu un parcours exceptionnel l'an dernier, en remportant tous les succès, dont la coupe de France à Bercy.

Cette année, le club évolue en nationale 2. Il est réparti dans huit poules. En juin, nous avons voté la subvention habituelle de 5 000 euros, car nous n'avions pas eu de demandes complémentaires. Or, en début de saison sportive, le club a reçu des consignes de la Fédération de Handball pour engager des frais supplémentaires d'arbitrage.

De plus, les distances géographiques sont désormais beaucoup plus longues. Dans certains cas, les joueurs doivent partir la veille. Nous avons rencontré le club. En lui accordant une subvention complémentaire de 10 000 euros, il serait satisfait. Les communes de Saint-Germain et de Blavozy aident également ce club.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 54 : RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS ET MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : J'excuse Monsieur CHAPUIS qui est à Paris aujourd'hui. Il s'agit du rapport de modification du tableau des emplois. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de recrutements *ex nihilo*, mais plutôt de changements de catégorie des personnels. Il concerne onze emplois d'agents techniques provenant du SGEV,

quatre postes réaménagés suite à des départs, une création pour la DEA pour aller sur les SPANC, deux emplois de techniciens rattachés au service éco, trois aménagements de poste suite à une réussite à un examen, une modification d'un temps de travail, le recrutement de contractuels à défaut de titulaires, notamment pour les maîtres-nageurs ou les assistants d'enseignement artistiques.

Je vous propose de valider ces changements. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 55 : PERSONNEL : MISES À DISPOSITION : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Des échanges sont organisés entre la ville et l'agglomération selon les missions. Ainsi, un agent de la ville sera mis à la disposition du service des archives. Un professeur d'enseignement artistique sera mis à la disposition de la Communauté de communes des SUCS. Il s'agit de temps partiels. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 56 : ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION 43 : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Il s'agit de prononcer l'adhésion à la mission de médiation du centre de gestion de la fonction publique pour certains litiges entre agents ou avec l'employeur. Cette adhésion permettra d'éviter les recours au contentieux. Des terrains d'entente pourront être trouvés par le biais d'un médiateur. Le centre de gestion dispose d'un service dédié à la médiation. Le montant de cette médiation est fixé à 50 euros par mois. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 57 : VACATAIRES : EMPLOI ET RÉMUNÉRATION : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Il s'agit d'actualiser les tarifs de vacations pour les jurys de concours. Un budget de 500 euros est prévu par an pour indemniser les jurys. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 58 : SKATEPARK ROUTE DE MONTREDON : EXTENSION DU RÉSEAU BASSE TENSION : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE ET DE SIGNER LA CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAIN : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous devons réaliser des travaux d'extension de réseau basse tension sur le chantier du skatepark. Il ne s'agit pas de travaux importants. Ils concernent l'installation d'une prise pour brancher un micro lors des manifestations. L'idée n'est pas d'avoir un skatepark éclairé toute la nuit. Le montant des travaux s'élève à 2 940 euros.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 59 : APPEL À PROJETS FONDS MOBILITÉS ACTIVES — AMÉNAGEMENTS CYCLABLES. FRANCE RELANCE 2022 — AUTORISATION DU PRÉSIDENT À SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT : ADOPTÉE

Monsieur NAVARRE : Cet appel à projets fonds de mobilités actives concerne le vélo. Nous avons postulé le 30 juin. Nous avons envoyé quatre projets. Malheureusement, les projets de trois communes sur quatre n'ont pas été retenus. Pour ma commune d'Espaly, le projet a été retenu. Il concerne les rives de la Borne pour relier Massot jusqu'au bas de la statue à Espaly.

L'État attribue 40 % sur le fonds de 304 815 euros. Ce projet permettra d'améliorer la sécurité des enfants qui vont au LEP. Ils pourront longer cet axe à pied ou à vélo.

Monsieur X (Fichier 1 – 2'17'27) : inaudible.

Monsieur NAVARRE : Je remonterai cette information.

Monsieur D. JOUBERT : Il s'agit d'une promenade et non d'une autoroute à vélos, au moins sur ma commune. Le schéma directeur mentionne que les cyclistes seront tolérés. Il faut vraiment l'accompagner d'une communication ou d'une signalisation particulière. En effet, il s'agit d'un lieu de promenade familiale, avec des enfants en bas âge et des poussettes.

Il ne s'agit pas d'une autoroute à vélos. Il convient d'être très vigilants sur ce point, d'autant plus que cette voie ira jusqu'à Espaly. Cet espace est partagé. Il s'agit d'une zone de rencontre à mobilité douce. Il faut trouver un biais pour que les usagers en aient conscience. Le pont des abattoirs est relativement dangereux à pied avec des enfants en bas âge. Soyons vigilants.

Monsieur NAVARRE : Il s'agit d'un problème de civisme. J'utilise un vélo électrique. Je circule souvent sur cette voie. Je ralentis au maximum pour ne pas croiser des piétons ou des enfants.

Monsieur X (Fichier 1 – 2'19'40) : inaudible.

Monsieur NAVARRE : Cela est interdit.

Inaudible

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 60 : AMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTISPORTS DE CÉLESTIN QUINCIEU : AUTORISATION SIGNATURE D'AVENANTS : ADOPTÉE

Madame LOMBARDY : Il s'agit de deux avenants pour le centre multisports de Quincieu. Le premier avenant concerne le lot maçonnerie en faveur de Arnaud SAS. Il a pour objet la réalisation d'un muret de soutènement. Son montant est minime, car il est de 1 171 euros pour un marché de 608 000 euros.

Le second avenant concerne le lot 16 sur le chauffage et ventilation en faveur de Hervé thermique. Il a pour objet la pause de points d'eau supplémentaires, la pose de points sanitaires supplémentaires, et des travaux de ventilation. Il est d'un montant de 22 640,60 euros pour un marché initial de 483 000 euros. Avez-vous des questions ?

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 61 : ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DE POLIGNAC — MODERNISATION ET EXTENSION : DEMANDE DE SUBVENTION : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous avons évoqué ces travaux lors du dernier conseil. Le budget est important, supérieur à 3,5 millions d'euros. Les enjeux sont également importants pour l'amélioration des conditions de travail, du bien-être animal et des conditions sanitaires de production.

Quelques subventions sont proposées. Néanmoins, il reste 73 % de financements à la charge de l'agglomération. Il s'agit d'un équipement indispensable. L'objectif est de terminer les travaux en 2024.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 62 : FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : MODALITÉS DE RÉPARTITION POUR 2022 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Vous connaissez ce mécanisme qui revient chaque année. Je vous invite à regarder le tableau. Cette année, il est plus simple à lire, conformément à la demande de la commission des finances. Il ne contient plus que trois colonnes. Vous pouvez voir le FPIC dérogatoire de 2021 sur la première colonne. La colonne centrale concerne les éléments transmis par la Préfecture. Il existe des écarts. Nous avons décidé de maintenir les dotations perçues l'année dernière.

Ainsi, les six communes du haut du tableau contribuent au financement du montant obtenu par les communes. L'agglomération effectue également un effort, car elle laisse une partie du bonus, soit 180 000 euros, pour le répartir entre toutes les communes.

Monsieur JOUBERT : L'objectif est de favoriser les petites communes. Avez-vous des remarques ? Je la soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 63 : BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2022 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Les décisions modificatives sont toutes générées par la réalisation des salaires au 1^{er} juillet, les échanges de personnel et l'augmentation des charges d'exploitation. Nous devons modifier la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans cette seconde partie, des chantiers avancent. Il convient donc d'effectuer des ajustements.

Lors de la commission des finances, j'ai reçu une demande pour faire un point régulier sur l'avancement des chantiers. Nous le ferons. Avez-vous des questions ?

Monsieur X (Fichier 1 – 2'24'28) : inaudible.

Monsieur LONJON : Il existe une faute au chapitre 011. Je vous remercie de l'avoir signalée.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 64 : BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 65 : BUDGET RTCA : EXERCICE 2022 — COMPLÉMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Il s'agit d'un complément de subvention exceptionnelle au budget principal. Nous avons prévu une subvention d'équilibre d'un million d'euros. Il faut rajouter 200 000 euros en raison du coût de l'énergie en 2022.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je la soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 66 : BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2022 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Dans les dépenses de fonctionnement, nous devons tenir compte de l'appel à du personnel intérimaire. Le montant s'élève à 131 000 euros. Les recettes sont équilibrées par les ventes de produits, et un ajustement de crédit relatif à un litige avec l'URSSAF sur des cotisations sociales. Avez-vous des questions ?

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je la soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 67 : BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2022 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : La décision modificative concerne l'investissement. Les montants ne sont pas très importants.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je la soumets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 68 : BUDGET « USINE RELAIS » : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2022 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Cette dernière décision modificative concerne l'usine relais. Il faut solder cette opération de construction pour un montant de 329 000 euros en section d'investissement. Cette dépense est couverte par un emprunt du même montant.

Monsieur JOHANNY : Je sais que tout le monde est pressé. Nous terminons par la question de l'usine Lou Légumes. Une question est apparue dans la presse cette semaine concernant le toit de cette usine, notamment les panneaux photovoltaïques. Je souhaite vous donner l'occasion d'apporter votre version des faits sur cet éventuel projet d'installation de photovoltaïques. À qui l'investissement reviendrait-il ? Qui conduirait cette question ? Quelle serait la recette ?

Monsieur JOUBERT : Ce dossier n'est pas encore bouclé. Le pré-contrat signé mentionne que les recettes du photovoltaïque reviendraient à l'exploitant en tant que recettes d'exploitation. Cette mesure est d'autant plus prégnante aujourd'hui avec une charge électrique très élevée. Nous devons encore préciser les conditions.

L'objectif est que l'entreprise dispose d'une ressource électrique moins onéreuse qu'actuellement. Nous devons encore préciser les conditions juridiques et financières. Ainsi, la validation finale du dossier est retardée.

Monsieur X (Fichier 1 – 2'29'19) : inaudible

Monsieur JOUBERT : Il a été prévu que l'entreprise encaisse les recettes. Elle pourra aussi éventuellement vendre les surplus conformément à la loi. Nous n'avons pas encore connaissance des surfaces installées. Nous devons finir de travailler sur ce dossier avant une signature définitive.

Monsieur X (Fichier 1 – 2'30'01) : inaudible

Monsieur JOUBERT : Tout est prévu dans le crédit bail. Nous devons le préciser de façon ferme. Nous avons indiqué dans le pré-contrat que l'entreprise souhaitait valoriser l'opération pour son équilibre financier. Il ne s'agit pas de vendre l'électricité pour faire un placement. L'entreprise paiera la totalité du toit et du bâtiment. Nous avons effectué l'avance dans le cadre d'un crédit-bail. C'est l'entreprise qui paie tout le bâtiment. C'est tous ces points là que l'on doit clarifier.

Monsieur X (Fichier 1 – 2'31'12) : Une dernière question. Inaudible

Monsieur JOUBERT : La loi a changé. La taxe d'aménagement perçue par les communes doit être reversée en intégralité à l'agglomération. Celle-ci peut prévoir des répartitions aux communes pour partie ou en totalité. Elle peut aussi tout conserver. Nous avons un système simple. Il faut tout retravailler, car tout est

mixé dans le même pot. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence des maires le 18 novembre à 14 heures afin d'apporter des clarifications. Cette loi concerne toutes les taxes d'aménagement.

Monsieur D. JOUBERT : Pour avoir participé à la visioconférence avec la DGFIP la semaine dernière, nous comprenons cette mesure pour les zones d'activités économiques. En effet, la Communauté d'agglomération dispose de la compétence et fait les aménagements de voirie, les extensions de réseau quand une entreprise s'installe. Les lois SRUH de 2000 et 2003 n'étaient pas appliquées. En 2008, les décrets sont sortis. La taxe d'aménagement en particulier est apparue. Les collectivités en charge de l'urbanisme ont en charge les extensions de réseaux. La taxe d'aménagement est prévue pour abonder une cagnotte finançant ces extensions de réseaux. Sur les zones d'activités économiques, à partir du moment où la Communauté d'agglomération a la compétence, cela s'entend que la taxe d'aménagement soit reversée partiellement, en totalité peu importe.

En revanche, je ne vois pas la Communauté d'agglomération, depuis le transfert de la compétence de la petite enfance faire des aménagements par rapport à la crèche dont elle devenue propriétaire au tout du moins elle a l'équipement à disposition et donc elle a la compétence. D'autant plus, cet aspect là a été traité dans la CLECT à l'époque, on vient encore de le traiter pour les 4 communes de l'Emblavez dans le cadre de la CLECT ; La Communauté d'agglomération ne peut pas émarger deux fois sur un même sujet. Avant qu'il y ait une délibération concordante entre les communes pour ces aspects là, c'est pas demain la veille à moins que l'État change les règles. Moi, par rapport à la crèche d'Aiguilhe, je ne prendrais pas de délibération concordante pour permettre à l'agglomération de percevoir ma taxe d'aménagement. J'ai des extensions de réseau quand il y a des constructions etc...la taxe d'aménagement est fléchée là dessus

Monsieur JOUBERT : Nous n'avons pas mentionné que nous souhaitions procéder ainsi.

Monsieur D. JOUBERT : Je ne dis pas que la Communauté d'agglomération l'a fait. J'informe des réponses peu claires de la DGFIP sur ce sujet.

Monsieur JOUBERT : Votre position est la nôtre. Il faut trouver la bonne formule pour clarifier la situation afin que personne ne soit lésé. Avez-vous des remarques ? Je la soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur JOUBERT : Nous arrivons au terme de notre Conseil communautaire. Je vous remercie de votre participation.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 2^e DEC. 2022 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc BORIE

Le Président,



Michel JOUBERT

